

Climatisation performante



Primes économies d'énergie pour **la mise en place et le remplacement d'un système de climatisation performante** pour les bâtiments (locaux du secteur tertiaire et industriel). La Prime économies d'énergie est soumise à conditions. Pour en bénéficier, contactez un chargé d'affaires EDF par mail à sei-reunion-mde-b2b@edf.fr.

Primes pour les entreprises du secteur tertiaire et industriel au 1^{er} mai 2025

Catégorie	Tertiaire	Industrie
Installation ou remplacement d'un système de climatisation performante (primo-installation) dans les locaux du secteur tertiaire). *	7 000 BTU : 116€ / unité 9 000 BTU : 150€ / unité 12 000 BTU : 200€ / unité 15 000 BTU : 250€ / unité 18 000 BTU : 300€ / unité 21 000 BTU : 350€ / unité 24 000 BTU : 400€ / unité 28 000 BTU : 466€ / unité	Pas de prime
Installation d'un système de climatisation centralisé à Débit Réfrigérant Variable (DRV)	7 000 BTU : 230€ / unité 9 000 BTU : 300€ / unité 12 000 BTU : 400€ / unité 15 000 BTU : 500€ / unité 18 000 BTU : 600€ / unité 21 000 BTU : 700€ / unité 24 000 BTU : 800€ / unité 28 000 BTU : 930€ / unité	Pas de prime

* Opération limitée à 10 unités maximum (sauf si contrainte technique). Les climatiseurs à simple ou double conduits ne sont pas éligibles.